

**IVG, un numéro unique dans la Nièvre
à destination des patientes et des professionnels de santé**



06 48 28 60 76
de 8h à 12h et de 14h à 17h
→ DU LUNDI AU VENDREDI

IVG
UN NUMÉRO UNIQUE
DANS LA NIÈVRE
POUR OBTENIR INFORMATION,
ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Icons of a single person and a couple.



06 48 28 60 76 Service gratuit + prix appel

Contacts

CD58 : Maud Bernard – 03 86 60 68 46 - maud.bernard@nievre.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté : Lauranne Cournault - 03 80 41 99 94 - lauranne.cournault@ars.sante.f

**IVG, un numéro unique dans la Nièvre
à destination des patientes et des professionnels de santé**

Le Département de la Nièvre en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté inaugure un dispositif expérimental et novateur, avec la première plateforme téléphonique départementale de la Région dédiée à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG).

Cette plateforme a pour vocation d'améliorer le parcours de prise en charge des patientes demandeuses d'IVG, mais également d'accompagner les professionnels de santé dans l'orientation de ces patientes.

A ces objectifs partagés par tous les territoires, s'ajoute une situation particulière dans la Nièvre : les difficultés d'accès à l'IVG, liées à une démographie fragile en termes de praticiens et à l'éloignement géographique des femmes, contribuent à une augmentation des délais de prise en charge auxquels il s'adjoint des conditions socio-économiques qui se dégradent.

Face à ce constat, le Conseil départemental de la Nièvre et l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté ont élaboré un projet pour permettre une pratique organisée et sécurisée de l'IVG sur le territoire, en concertation avec les professionnels de santé libéraux, hospitaliers, de cliniques et de PMI, ainsi que les trois Pays, les réseaux périnataux et la Direction Territoriale de la Nièvre.

Cette plateforme téléphonique départementale est accessible depuis un numéro unique :

06 48 28 60 76 Service gratuit
+ prix appel

(Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Elle s'adresse aux femmes, aux couples et aux professionnels de santé qui souhaitent, de manière anonyme ou pas, obtenir de l'information sur l'IVG dans la Nièvre, et plus particulièrement :

- un accompagnement et une orientation au plus près du domicile des patientes
- une aide à la prise de décision
- des informations sur la Loi (mineures, majeures, IVG médicamenteuse, IVG chirurgicale, etc.)

Portée par le Conseil départemental de la Nièvre avec le financement de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté, la plateforme téléphonique IVG Nièvre fait l'objet d'une signature de convention en date du 24 octobre 2016.

